



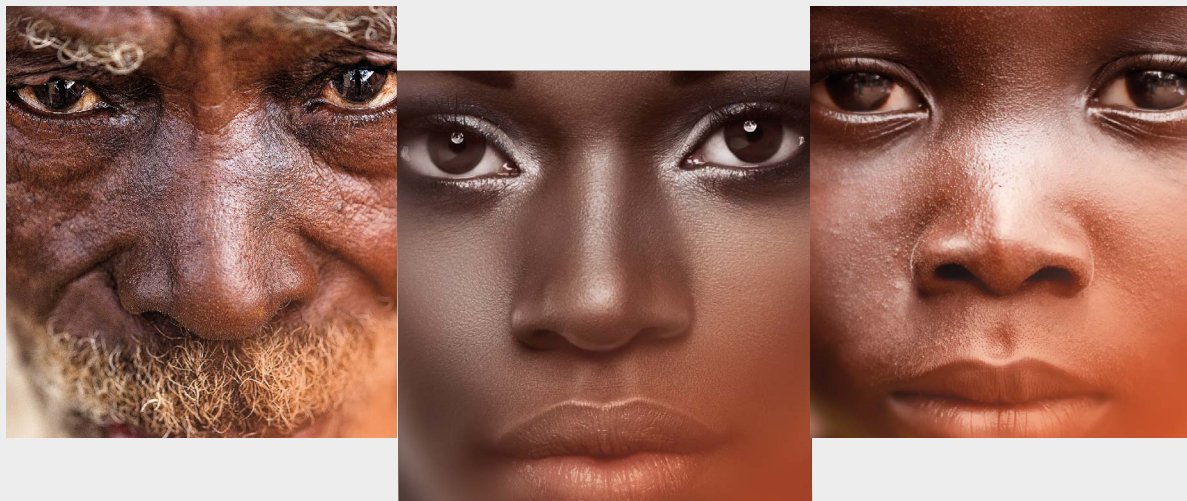
**Société Ivoirienne
de Banque**

Créateur de Développement



2018 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Assemblée Générale Ordinaire - 26 avril 2019



Croire en
son histoire
sa détermination
sa vision
sa force

Croire en 2019

SOMMAIRE

Message du Président du Conseil d'Administration	5
Liste des Administrateurs	7
Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Avril 2019	8
Rapport de gestion du Conseil d'Administration	9
Rapport des Commissaires aux Comptes	16
Etats Financiers 2018	37
Chiffres Clés et zoom sur l'action SIB 2018	59
Résolutions	64
Annexes	67
- Comment participer à l'Assemblée - Pouvoir - Informations pratiques - Comité de direction de la Société Ivoirienne de Banque - Réseau d'agences au 31 décembre 2018 - Avis de convocation	



Message du Président du Conseil d'Administration

Cher (Chère) Actionnaire,

Une fois n'est pas coutume - mon parcours et mes prises de parole démontrent que je ne suis pas suspect de complaisance - permettez-moi de faire, tout d'abord, preuve d'autosatisfaction car la SIB a été élue Bank Of The Year 2018 par le groupe britannique Financial Times, Prix de l'Innovation aux Awards du Financement du forum La Finance S'Engage et reconnue une nouvelle fois première au classement des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) par l'Agence UMOA-Titres.

Nous pouvons ajouter à cette liste un élément de satisfaction que je qualifierais de relative car en deçà de nos ambitions légitimes de leadership, une distinction qui est la 2^e place au Prix d'Excellence du Président de la République de Côte d'Ivoire dans la catégorie Meilleur Etablissement du Secteur Financier.

Qu'il me soit permis de féliciter notre banque commune ainsi que vous-mêmes pour de telles performances justement saluées parmi les filiales hors Maroc du groupe Attijariwafa bank (AWB) par le Président Directeur Général, M. Mohamed El KETTANI.

Bien entendu, je ne saurais oublier les équipes admirablement engagées, en cette rude année, au service de la SIB et qui, je tiens à le souligner, sont animées et conduites par un comité de direction constitué principalement d'ivoiriens. J'en suis bien évidemment très fier, avec un sentiment permanent de défi à relever.

Après une croissance soutenue et régulière de 8% en moyenne au cours de la période 2012-2016, la dynamique de l'économie ivoirienne connaît depuis 2017 un léger repli (7,4% de croissance en 2018).

Ce dernier a eu un impact sur l'activité des Particuliers et des Entreprises.

Bien entendu cela s'est répercuté sur leur portefeuille et donc leur capacité à épargner, à investir et à répondre aux critères devant leur permettre de bénéficier de financements.

Comment une banque se développe-t-elle avec sérénité et vigilance dans un tel contexte pour parvenir à atteindre un total bilan de 1070 milliards de FCFA (+8% par rapport à décembre 2017)? Comment fait-elle progresser ses Emplois nets jusqu'à un total de 708 milliards de FCFA (+12% par rapport à décembre 2017), et hisser ses Ressources à 780 milliards de FCFA (+16% par rapport à décembre 2017)? Comment réussit-elle à accroître le nombre de ses clients de 6% ? Suivant quel procédé parvient-elle à continuer à innover pour équiper sa clientèle de produits supplémentaires tels que la carte SIB Visa Platinum?

Afin de lui permettre de continuer à créer de la valeur, par quelle méthode accroît-elle ses bénéfices de 3%, dépassant ainsi les 23 milliards de F CFA ?

Elle se réinvente, s'adapte et ne cesse de croire en elle et son milieu, pour ses Clients mais aussi en œuvrant aux côtés des acteurs du développement afin d'asseoir un climat durablement porteur.

Toutes choses qui lui permettent d'augmenter ses fonds propres de 29% – enjeu capital dans les batailles futures – pour atteindre 90 milliards de FCFA et d'accroître son PNB de 16%, à près de 66 milliards de FCFA.

Notons, pour cette dernière évolution, une contribution importante de la marge d'intérêts clientèle qui augmente de 14% mais surtout une part remarquable des résultats des opérations de marché : +59%, pour s'élever à plus de 14 milliards de FCFA.

Vous en conviendrez, grâce à sa préparation et ses fondamentaux solides et rigoureux, la SIB a mieux résisté que bon nombre de ses concurrents.

Cela était indispensable, notamment lorsqu'un client (SAFCACAO) important à la fois pour nous et l'ensemble du secteur dans lequel il opérait a connu des difficultés qui nous ont imposé de passer en provisions comptables une grande partie de nos bénéfices, à hauteur de 7,7 milliards de FCFA.

Encore bravo à tous, mais nous n'avons pas le droit de dormir sur nos lauriers, dans l'environnement que nous connaissons. «Les lauriers ne sont pas un siège bien solide» disait un auteur, avec un peu d'humour mais avec beaucoup de justesse.

La qualité de notre édifice commun passe ainsi par la satisfaction des exigences réglementaires auxquelles nous nous efforçons sans relâche de nous conformer. Pour preuve, s'il en fallait, la mise en application au niveau de notre gouvernance des nouvelles circulaires de la BCEAO et de la Commission Bancaire qui sont entrées en vigueur le 02 juillet 2018. Il en est de même de la satisfaction de l'ensemble des recommandations résultant des Missions de Vérification de la Commission Bancaire de l'UMOA (à l'exception du Plan de Continuité des Activités qui est en cours de mise en oeuvre).

Je le rappelle, la SIB a également adopté le nouveau Plan Comptable Bancaire et les nouvelles normes bâloises (Bâle II et III) dès le 1er janvier 2018, conformément aux instructions de la BCEAO.

Cher (Chère) Actionnaire,

Pour continuer sur notre lancée sans faillir, nous devons nous appuyer sur les ressorts qui renforceront nos positions, améliorer ce qui nous fait perdre en efficacité et optimiser notre productivité tout en anticipant l'avenir avec maîtrise.

Pour y parvenir nous déployons Impact 2023, notre nouveau plan stratégique de développement, élaboré avec le soutien du groupe AWB et l'accompagnement du cabinet internationalement reconnu Boston Consulting Group (BCG).

Grâce à la conduite de 14 chantiers qui prennent en compte les problématiques liées à tous nos types de clientèle mais aussi à notre organisation et nos compétences internes sans oublier les évolutions nécessaires découlant de la réglementation de notre secteur, le plan Impact 2023 est issu d'un diagnostic profond mené en 2018 sur l'ensemble de notre activité. Il doit permettre à la SIB, d'ici 2023, d'exploiter pleinement son potentiel et de prendre toute la place qui est la sienne.

Toutefois nous savons que tous les changements passent par l'effort individuel et collectif, par la bonne structuration de la démarche et aussi l'adaptation de l'appareil lui-même ; mais, par-dessus tout, changer nécessite du temps. Nous comptons sur vous pour nous accompagner dans la durée tout au long de cette aventure exaltante.

Georges N'Dia Coffi
Président du Conseil d'Administration

Liste des Administrateurs

Membres	Fonction
L'Etat de Côte d'Ivoire	
M. Georges N'DIA COFFI	Président du Conseil d'Administration
Attijariwafa bank	
Représentée par M. Mohamed EL KETTANI	Administrateur
M. Boubker JAÏ	Administrateur
M. Ismail DOUIRI	Administrateur
M. Omar BOUNJOU	Administrateur
M. Jamal AHIZOUNE	Administrateur

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

A/ IMPACT DE LA REFORME DU PLAN COMPTABLE BANCAIRE SUR LES FONDS PROPRES

B/ PRESENTATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

C/ PRESENTATION DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES

D/ APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

E/ APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES

F/ AFFECTATION DU RESULTAT

G/ QUITUS A DONNER AUX ADMINISTRATEURS ET DECHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXECUTION DE LEUR MISSION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

H/ FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS

I/ RENOUELEMENT DES MANDATS VENUS A EXPIRATION D'UN DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET DE SON SUPPLEANT AUPRES DE LA SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

J/ POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale statuant à titre Ordinaire pour vous présenter le rapport sur les conditions d'exploitation de notre Société au cours de l'Exercice clos au 31 décembre 2018 et soumettre à votre approbation les états financiers dudit Exercice.

1°/ L'ENVIRONNEMENT

Avec un taux de croissance de 7,4% (source : dernier rapport de la Banque Mondiale sur l'économie ivoirienne), la Côte d'Ivoire a connu, en 2018, une croissance de son Produit Intérieur Brut (PIB) en dessous de 8%. Cependant, il faut saluer cette performance qui reste tout de même parmi les meilleures au niveau mondial. Elle a été réussie grâce à la maîtrise des politiques économiques mais aussi grâce aux bons résultats notés au niveau du secteur agricole (hausse des prix sur les marchés internationaux), à l'exception du cacao.

La situation politique s'est stabilisée. Nous avons toutefois noté quelques tensions lors des élections régionales et municipales.

Le cadre macroéconomique reste solide avec une inflation maîtrisée et des comptes extérieurs relativement stables. Le taux d'inflation s'est maintenu en dessous de 2% en 2018 et ne devrait pas progresser en 2019. Il est donc en deçà de la cible fixée au sein de l'UEMOA. L'une des raisons de la faiblesse de ce taux d'inflation est la politique monétaire prudente qui caractérise la conduite de la BCEAO dans le court et moyen terme ainsi que la politique gouvernementale en matière de lutte contre la cherté de la vie.

Le déficit public s'améliore (3,8% en 2018 du PIB contre 4,5% en 2017) du fait de la maîtrise des dépenses publiques. Ce, même si le stock de la dette publique s'est

situé à 48,1% du PIB à fin 2018 et notant qu'il devrait baisser graduellement pour se situer à 46,4% en 2020.

Les perspectives demeurent favorables pour l'économie Ivoirienne qui devrait rester sur un sentier de croissance durant les prochaines années selon le même rapport de la Banque Mondiale. Ainsi, le taux de croissance du PIB devrait atteindre environ 7,4% en 2018 pour ensuite se réduire graduellement à 7,2% en 2019 et en 2020, puis à 7,0 % en 2021.

Les secteurs porteurs de la croissance sont restés approximativement les mêmes qu'en 2017, à savoir l'agriculture, les services modernes et l'émergence d'une industrie de transformation.

Le secteur primaire est resté robuste grâce à la progression de la production vivrière bénéficiant du Programme de Relance Agricole et la consolidation de l'agriculture d'exportation.

L'activité industrielle, y compris le secteur de la construction, a retrouvé une partie de son dynamisme, soutenue par le Programme d'Investissements Publics, et cette tendance devrait se poursuivre en 2019. L'augmentation des capacités de transformation de produits agricoles (notamment l'anacarde et le cacao), de nouvelles installations dans les zones industrielles d'Abidjan et la dynamique des demandes nationales et régionales y sont pour beaucoup.

Le secteur tertiaire bénéficiera des innovations technologiques, en particulier dans le secteur de la communication, et des efforts produits par le Gouvernement visant à moderniser le Port d'Abidjan ainsi que le transport urbain.

La relance du secteur privé à travers un programme de réformes d'envergure est certainement un de ses plus grands chantiers dans les années à venir. Le climat des affaires continue de s'améliorer, la Côte d'Ivoire poursuit ses réformes entamées à la sortie de la crise en 2011 et continue de gagner quelques places au niveau du classement Doing Business (139^e à 122^e).

L'investissement privé est resté stationnaire autour de 11-12% du PIB depuis 2012.

L'on anticipe une accélération par le Gouvernement de son programme de PPP (Partenariat-Public-Privé) en parallèle de la mise en œuvre des réformes liées au climat des affaires et du renforcement de sa politique d'industrialisation et de modernisation.

La croissance de la masse monétaire contrôlée par la politique prudente de la BCEAO et celle du crédit bancaire est restée en ligne avec

celle de l'économie.

Au niveau bancaire, la concurrence reste vive en raison du nombre important d'acteurs. Les banques commerciales, stimulées par les innovations technologiques, l'usage de nouveaux instruments et la concurrence accrue en provenance de la téléphonie mobile, devraient progressivement diversifier leurs portefeuilles de produits.

Nous avons constaté le retrait de l'agrément de la banque Cofipa et la cession d'une partie des parts de l'Etat dans les banques Versus Bank et BHCI.

Nous avons également assisté à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 du nouveau Plan Comptable Bancaire et des normes de Bâle II et Bâle III.

Le 02 juillet 2018, de nouvelles circulaires régissant le fonctionnement des établissements de crédit sont également entrées en vigueur. Il est à noter le maintien à 4,5% du taux maximum de refinancement au guichet marginal (depuis 2017, contre 3,5% auparavant) ainsi que la limitation des montants à deux fois la valeur des fonds propres. Le taux moyen des injections de liquidité est resté stable, 3,70% contre 3,69% en 2017.

2°/ L'EVOLUTION DE LA SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE EN 2018

La SIB a continué à recevoir des distinctions au cours de l'année 2018.

En effet après avoir remporté en 2017 le Prix d'Excellence du Président de la République du Meilleur Etablissement du Secteur Financier de Côte d'Ivoire et été classée pour 2016 Premier Spécialiste en Valeurs du Trésor (SVT) pour la Côte d'Ivoire par l'agence régionale UMOA Titres (classement notifié en 2017), la SIB a été reconnue en 2018 :

- Prix de la meilleure banque en Côte d'Ivoire décerné par le magazine « The Banker » du Groupe Financial Times ;

- Prix de l'innovation aux Awards du Financement lors de la 3^e édition du Forum « La Finance s'Engage » organisé par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) aux fins d'aboutir à un cadre propice à l'accroissement sensible des financements des PME ;

- Premier au classement 2017 des SVT pour la Côte d'Ivoire par l'agence régionale UMOA Titres (classement notifié en 2018).

Ces prix traduisent les performances et le dynamisme de la banque.

Du point de vue réglementaire, la banque a mis en œuvre l'ensemble des recommandations résultant des Missions de Vérification effectuées par la Commission Bancaire de l'UMOA, à l'exception du projet de Plan de Continuité des Activités qui est en cours.

La banque a respecté l'ensemble des ratios exigés par la réglementation, tout au long de l'année 2018.

Au niveau Gouvernance, la banque a mis en application les nouvelles circulaires de la BCEAO et de la Commission Bancaire qui sont entrées en vigueur le 02 juillet 2018. Elle s'est ainsi dotée, lors de son Conseil d'Administration du 1er novembre 2018, dédié à la Gouvernance, des quatre Comités exigés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques, le Comité de Nomination et le Comité de Rémunération.

Ces Comités se sont réunis au moins une fois au cours de l'Exercice 2018. Les différentes Chartes de ces Comités ainsi que la Charte de l'Administrateur et le Règlement Intérieur du Conseil ont été adoptés au cours de cette séance du 1er novembre 2018. Les responsables des fonctions de contrôle (Audit Interne, Risques, Conformité et Contrôle Permanent) ont également été formellement notifiés conformément à la réglementation.

La SIB a aussi adopté le nouveau Plan Comptable Bancaire et les nouvelles normes bâloises (Bâle II et III), dès le 1^{er} janvier 2018, conformément aux instructions de la BCEAO.

A fin décembre 2018, le total bilan de la banque s'est établi à 1 070 milliards de FCFA, en progression de 8% par rapport à 2017. Les Emplois nets et les Ressources de la Banque progressaient respectivement de 12% et 16% par rapport à décembre 2017.

Les politiques de crédit mises en œuvre ont permis une maîtrise certaine des risques. Toutefois, il faut signaler les

difficultés rencontrées par le groupe SAFCACAO (Safcacao et Choco Ivoire) qui ont entraîné une provision de 7,7 milliards de FCFA au cours de l'Exercice 2018.

Ce groupe mis en liquidation conformément à l'ordonnance du Juge Commissaire, fait l'objet d'une reprise avec un concordat de remboursement de notre créance sur 10 ans. Le niveau de provisionnement des créances douteuses (y compris les créances restructurées) à fin décembre 2018 est d'environ 87%.

En outre, afin de se conformer aux différents ratios à satisfaire conformément à la réglementation bancaire, la SIB continue de renforcer ses fonds propres. C'est ainsi que, après le succès de l'émission de la dette subordonnée de 10 milliards de FCFA fin 2017, la banque a procédé à une nouvelle émission en 2018. Conformément à ses prévisions, cette dernière, également de 10 milliards de FCFA, a été un véritable succès avec une sursouscription constatée. Ces faits traduisent la confiance des investisseurs en la SIB.

Au niveau développement du réseau commercial, la SIB a ouvert trois (3) agences (Adzopé, Yopougon Base CIE et Treichville Avenue 8). Elle poursuit le développement de la banque digitale et maintient sa place dans le top 3 des acteurs du leasing. Elle a étoffé sa gamme de produits et services avec le lancement de la carte SIB Visa Platinum et a généralisé son offre SIB Confirming.

Enfin, elle a relancé tout en l'enrichissant son offre « Crédit scolaire » afin de répondre encore plus efficacement aux besoins de financement de nos clients en période de rentrée scolaire.

Idem pour son offre promotionnelle « Crédit de Noël » en proposant un taux exceptionnel afin de permettre à un plus grand nombre d'avoir accès à un crédit à moindre coût à une période de l'année de grande consommation.

Sur le crédit immobilier, l'activité de la SIB a été marquée par sa participation au Salon Ivoirien de la Construction et de l'Immobilier (SICI 2018) avec une offre de crédit immobilier à un taux exceptionnel ainsi que des conventions signées avec différents opérateurs immobiliers afin de favoriser l'accès au logement de la population (jusqu'à 100% de financement). En parallèle, la SIB continue de jouer un rôle majeur au niveau du crédit à la consommation en signant des partenariats avec des concessionnaires automobiles et des grandes surfaces d'électroménagers.

Enfin la SIB met toujours au service du marché ivoirien son expertise en activités de marché, notamment, avec la couverture des matières premières. Le savoir-faire de cette Direction a été reconnu une nouvelle fois avec l'attribution pour la 2e année consécutive de la 1ère place au classement des SVT (Spécialiste en Valeurs du Trésor) pour la Côte d'Ivoire par l'Agence UMOA Titres.

La banque a par ailleurs poursuivi ses actions RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) dans les domaines qu'elle a choisi d'adresser depuis plusieurs années, emblématiques de sa contribution au développement de la Côte d'Ivoire : la santé, l'éducation et la culture.

Concernant la santé, la SIB a reconduit son partenariat avec la Fondation de l'Institut de Cardiologie d'Abidjan (FICA) à travers le financement d'achats de médicaments, la prise en charge d'actes médicaux ainsi que l'organisation d'un Arbre de Noël pour les enfants de moins de 15 ans traités par l'Institut. Ce, sans oublier de soutenir les actions de sensibilisation menées par ce dernier afin de prévenir l'occurrence de maladies cardiovasculaires.

En ce qui concerne l'éducation, il faut noter un don à la Fondation Children Of Africa pour la construction d'un complexe scolaire, l'appui à l'Association Réseau Pour l'Excellence qui soutient des étudiants particulièrement méritants vivant hors du pays, sans oublier

l'accompagnement de l'école préparatoire aux études d'ingénieur de l'Ecole Blaise Pascal via la prise en charge de la scolarité en France d'un étudiant issu de ce programme d'excellence à dimension fortement sociale.

Enfin, la SIB a contribué à la réfection d'une école primaire publique dans le centre de la Côte d'Ivoire et choisi de porter un message fort auprès de la jeunesse ivoirienne à l'occasion du Festival des Grillades d'Abidjan, via la récompense de plusieurs élèves et étudiants ayant obtenu d'excellents résultats. Sur le volet culture, hormis ses désormais traditionnels soutiens à la fête de l'Abissa ainsi qu'au Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo (FEMUA), la SIB a appuyé le Festival Arkadi du promoteur d'art BIN KADI SO, au service de nombreuses disciplines artistiques.

En vue d'anticiper sur son développement futur, la Banque a lancé au cours de l'Exercice 2018, l'élaboration d'un Plan Stratégique de développement sur la période 2018-2023 baptisé « Impact 2023 », avec l'appui de sa maison mère et du cabinet de conseil de renommée internationale Boston Consulting Group (BCG). Ce plan a été validé par le Conseil d'Administration du 10 décembre 2018 et est dans sa phase de mise en œuvre.

3°/ PERSPECTIVES 2019

Malgré le niveau bas du cours du Cacao, l'année 2019 se présente sous de bons auspices.

En effet, les projections de la Banque Mondiale tablent sur une croissance du PIB supérieure à 7%, une inflation contrôlée à moins de 2%, un déficit budgétaire en amélioration à 3,7% et un niveau d'endettement maîtrisé en dessous de 48%.

Les efforts entrepris en matière de politique budgétaire devraient se poursuivre ainsi que

les actions en faveur de la transformation des produits agricoles, notamment, la noix de cajou. L'établissement de plusieurs zones spéciales, installées à Abidjan et à l'intérieur du pays, en fait partie.

La Société Ivoirienne de Banque continuera à renforcer son statut de banque leader en poursuivant la mise en œuvre de son plan « Impact 2023 ».

La Banque escompte un résultat positif en progression par rapport à 2018.

4°/ BILAN ET RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2018

Le bilan et les états financiers de synthèse à la fin de l'Exercice 2018, arrêtés par le Conseil d'Administration et soumis à votre approbation, peuvent être résumés ainsi :

Chiffres en milliards xof	Décembre 2017	Décembre 2018	Variation en (%) ou bp
Total du bilan	990	1 070	8%
Emplois Clientèle (bilan)	633	708	12%
Ressources Clientèle (bilan)	671	780	16%
PNB	57	66	16%
Résultat net	22,5	23,2	3%
Fonds propres effectifs	70	90	29%

	Décembre 2017	Décembre 2018	Variation en (%) ou bp
ROE (%)	37	26	-1151 bp
Coefficient d'exploitation (%)	48,52	46,37	-215 bp
Effectifs	768	810	6%

LE COMPTE DE RESULTAT SE RESUME COMME SUIV :

Chiffres en millions xof	Décembre 2017 avant retraitement	Décembre 2017 après retraitement*	Décembre 2018	Variation par rapport aux données retraitées en (%) ou bp
Marge d'intérêts globale	30 879	29 901	33 247	11%
Résultat des opérations de marché	9 396	8 930	14 192	59%
Commissions	18 348	18 176	18 787	3%
Autres produits /ou charges d'exploitation bancaire		-260	-284	10%
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)	58 623	56 747	65 941	16%
Frais généraux	-28 347	-27 536	-30 581	11%
<i>Coefficient d'exploitation (%)</i>	<i>48,35%</i>	<i>48,52%</i>	<i>46,37%</i>	<i>-215 bp</i>
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE)	30 276	29 211	35 360	21%
Coût du risque	-1 949	-2 362	-6 951	183%
RESULTAT D'EXPLOITATION (RE)		26 850	28 665	7%
Gains ou pertes net(te)s sur actifs immobilisés		-85	10	-112%
RÉSULTAT AVANT IMPOT	26 764	26 764	28 675	7%
Impôts BIC	-4 235	-4 235	-5 475	29%
RESULTAT NET	22 530	22 530	23 200	3%

* L'entrée en vigueur du nouveau Plan Comptable Bancaire au 1er janvier 2018 a donné lieu à un retraitement des chiffres présentés lors de la dernière Assemblée Générale.

5°/ PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

	(Chiffres en XOF)
Le RESULTAT SOCIAL au 31-12-2018 est de	23 199 939 007
• La dotation à la réserve spéciale 15 % (Article 27 de la loi bancaire) est de	3 479 990 851
• Le bénéfice distribuable est de (Résultat de l'exercice après déduction de la réserve spéciale + Report à nouveau de 2 262 988 062),	21 982 936 218
Sur proposition du Conseil d'Administration, il est décidé :	
• d'affecter à la réserve facultative, la somme de	7 982 936 218
• de distribuer aux Actionnaires sous forme de dividendes, la somme de	14 000 000 000
Cette distribution correspond à un dividende de 280 xof bruts par action.	

Nous vous prions de vous associer au Conseil d'Administration pour adresser tous nos remerciements aux membres du personnel de la SOCIETE IVOIRIENNE de BANQUE. Leur fidélité, leur professionnalisme et leur sens des responsabilités ont, en effet, permis à la banque de réaliser des performances honorables dans un environnement très concurrentiel et difficile (liquidation du Groupe SAFCAO).

Nous vous prions également de les féliciter pour les distinctions reçues qui rejaillissent sur l'ensemble des Actionnaires de la banque.

Qu'ils en soient complimentés et remerciés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES





Immeuble Alpha 2000
14e et 18 e étage
01 B.P. 224 Abidjan 01

05, Avenue Marchand
01 BP 2715 Abidjan 01

SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE S.A. (SIB)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention des Actionnaires de la Société Ivoirienne de Banque (SIB), S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Ivoirienne de Banque (SIB), S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire et autres informations ;
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société Ivoirienne de Banque (SIB), S.A., comprenant le bilan et le hors bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers annuels.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'Exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet Exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire Révisé (PCB Révisé) de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (« ISA »), conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans la note 4.3 des notes annexes aux états financiers annuels relative au changement de référentiel comptable, de même que son impact sur les capitaux propres d'ouverture de l'Exercice clos le 31 décembre 2018.

Point clé de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance significative de ce poste dans le bilan de la Banque (FCFA 708.332 millions soit 66% du total bilan) et de celle du coût net du risque associé dans le résultat de l'Exercice (impact négatif de FCFA 6.695 millions).

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances en souffrance et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur les détails de ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels. Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Nous avons en outre déterminé si des indicateurs de déclassement en engagements douteux et litigieux existaient à la date d'arrêté des comptes au regard de l'instruction n°026-11-2016 de la BCEAO relative à la comptabilisation et à l'évaluation des engagements en souffrance, et apprécié les développements intervenus postérieurement à la clôture sur les clients en portefeuille afin d'évaluer le niveau de provision déterminé par la Banque et constaté dans ses livres au 31 décembre 2018.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire Révisé (PCB Révisé) de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

2. VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET LA REGLEMENTATION BANCAIRE ET AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), le Formulaire de Déclaration Prudentielle des établissements de crédit et des compagnies financières (FODEP) et le projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX ET DU CONTROLE INTERNE

Nous avons procédé à l'évaluation du fonctionnement des organes sociaux, de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Banque. Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit des états financiers. Ne consistant pas en une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle.

Les axes d'amélioration issus de notre revue font l'objet d'un rapport de recommandations distinct adressé à la Direction Générale de la Banque, conformément à l'article 16 de la circulaire n°002-2018/CB/C de la BCEAO relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA.

Abidjan, le 09 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE COTE D'IVOIRE

ERNST & YOUNG, S.A.

Marc WABI

Arielle-Inès SERI BAMBA

Expert-Comptable Diplômé
Associé

Expert-Comptable Diplômée
Associée

ANNEXE PORTANT SUR LES RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (« ISA ») ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et ;
- aux obligations spécifiques édictées par la réglementation bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

De manière plus détaillée :

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la Société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions, sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs.

En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous l'estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;

- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;

- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;

- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



Immeuble Alpha 2000
14^e et 18^e étage
01 B.P. 224 Abidjan 01

05, Avenue Marchand
01 BP 2715 Abidjan 01

SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE S.A. (SIB)

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET SUR LES PRETS ET GARANTIES RELEVANT DE L'ARTICLE 45 DE L'ORDONNANCE N°2009-385 DU 1ER DECEMBRE 2009 PORTANT REGLEMENTATION BANCAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application des dispositions des articles 440 à 442 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE), nous portons à votre connaissance les conventions suivantes, visées aux articles 438 à 448 de cette loi et qui concernent toute convention intervenue entre la Société et, d'une part, l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Adjointes et, d'autre part, l'un de ses Actionnaires détenant une participation supérieure ou égale à 10% du capital de la Banque, soit directement ou indirectement, soit par personne ou société interposée.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Banque des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

De même, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, conformément à l'article 45 de l'ordonnance n° 2009-385 du 1^{er} décembre 2009 portant réglementation bancaire, nous devons vous rendre compte de tous les prêts ou garanties consentis par la Banque à ses Dirigeants, à ses principaux Actionnaires ou Associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS RELEVANT DES ARTICLES 438 A 440 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA

1.1 Conventions conclues au cours de l'exercice 2018

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice 2018.

1.2 Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

1.2.1 Convention de services entre Attijariwafa bank Europe (AWBE) et la SIB

Société concernée :

Attijariwafa bank, Actionnaire détenant plus de 10% du capital, Administrateur, représenté par Monsieur Mohamed El-Kettani

Nature et objet :

Contrat de prestation de services portant sur le traitement de toutes les opérations de Trade Finance émises par la SIB orientées vers AWBE. Les prestations portent sur les produits suivants :

- Activité import (crédit documentaire import, remise documentaire import, transfert) ;

- Activité export (crédit documentaire export, remise documentaire export, rapatriement) ;
- Garanties émises ;
- Avals en devises

Modalités financières :

En application de cette convention, les tarifs des services sont fixés pour une année donnée et sont révisés annuellement en janvier. Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2018.

1.2.2. Convention de services entre ATTIJARI IT AFRICA et la SIB

Société concernée :

Attijariwafa bank, Actionnaire détenant plus de 10% du capital, Administrateur, représenté par Monsieur Mohamed El-Kettani

Nature et objet :

Contrat de prestations de services relatif à :

- l'hébergement des plateformes informatiques par la mise à disposition des salles, de la climatisation et de la puissance dans les Datacenter d'Attijariwafa bank. Il concerne le site principal de backup et comprend les activités d'hébergement sec (fourniture d'espace d'hébergement pour l'accueil des matériels dans un Data Centre, fourniture de puissance électrique ondulée et secourue, climatisation des locaux, équipements de sécurité et de sûreté) et les services de proximité ;
- la mise à disposition des plateformes de production et de backup (serveurs, Telecom/sécurité, Stockage, Sauvegarde) ;
- la maintenance à travers la mise à disposition des applications SWIFT, LAB, CIA, ECM, messagerie ;
- l'exploitation et la supervision des applications (CIA, ECM, LAB, SWIFT) ;
- l'administration technique (instances système et applications CIA, ECM, LAB, SWIFT) ;
- la fourniture de service Desk et support technique/fonctionnel.

Modalités financières :

Les tarifs des services sont fixés pour une année donnée et sont révisés annuellement en janvier. Les factures sont adressées trimestriellement. Les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à FCFA 711 millions, toutes taxes comprises, pour l'exercice 2018.

1.2.3. Convention d'assistance technique et de coopération d'ATTIJARI AFRICA et la SIB

Société concernée :

Attijariwafa bank, Actionnaire détenant plus de 10% du capital, Administrateur, représenté par Monsieur Mohamed El-Kettani

Nature et objet :

Appui technique des structures opérationnelles et fonctionnelles, en matière :

- d'assistance à la définition de la stratégie globale de la Banque ;
- d'assistance technique et conseil dans les domaines de la banque commerciale, des opérations de change, des produits de trésorerie, du financement de projets, etc. ;
- de conseil en matière de marchés financiers, y compris les instruments financiers innovants ;
- d'assistance dans le domaine de l'intermédiation et de la gestion de fortune ;
- d'assistance au contrôle des engagements ;
- de missions d'expertise, d'appréciation et de contrôle des engagements, d'inspection et de vérifications comptables ;
- de stages du personnel ;
- de détachement de personnel d'encadrement et d'assistance technique ;
- de gestion et de recrutement de personnel, notamment expatrié ;
- de démarches commerciales, marketing et de consultations ;
- d'enquêtes et de renseignements commerciaux ;
- de fourniture de documentation technique ;
- d'assistance en contentieux et questions juridiques ;
- de conseil en organisation, procédures comptables et informatiques et de contrôle interne ;
- de conseil et assistance en contrôle budgétaire et contrôle de gestion ;
- de conseil et assistance en matière de communication et publicité ;
- de missions d'audit stratégique, financier et opérationnel ;
- de représentation auprès des organismes nationaux et internationaux.

Modalités financières :

Les tarifs des services sont fixés pour une année donnée et sont révisés annuellement en janvier. Les factures d'assistance technique sont adressées trimestriellement. Les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à FCFA 590 millions, toutes taxes comprises, pour l'exercice 2018.

1.2.4. Convention d'assistance technique conclue avec la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) Africaine de Bourse**Personne concernée :**

Monsieur Daouda Coulibaly, Directeur Général de la Société Ivoirienne de Banque (SIB)

Nature et objet :

Convention d'assistance étendue à la SGI dans les domaines de l'exploitation, de la comptabilité et du contrôle de gestion, de l'audit interne, des moyens généraux, de l'informatique, de la documentation, de la gestion du personnel, du commercial et de l'assistance juridique.

Modalités financières :

Les produits relatifs à ces prestations de la SIB se sont élevés à FCFA 3,5 millions toutes taxes comprises pour l'exercice 2018.

1.2.5. Convention d'assistance comptable conclue avec la Société Ivoirienne de Promotion et de Réalisations Immobilières (SIPRIM)**Personne concernée :**

Monsieur Daouda Coulibaly, Directeur Général de la Société Ivoirienne de Banque (SIB)

Nature et objet :

Convention par laquelle la SIPRIM donne à la SIB tous pouvoirs pour agir en son nom et pour son compte pour l'exécution des services ou l'accomplissement des actes. La SIPRIM reste néanmoins seule responsable de toutes les dettes et de tous les engagements qui pourraient résulter de cette gestion comptable.

Modalités financières :

Les produits relatifs à ces prestations fournies par la SIB se sont élevés à FCFA 2,5 millions hors taxes au cours de l'exercice 2018.

1.2.6. Convention d'assistance technique et de coopération entre WAFA BAIL et la SIB**Société concernée :**

Attijariwafa bank, Actionnaire détenant plus de 10% du capital, Administrateur, représenté par Monsieur Mohamed El-Kettani

Nature et objet :

Convention de mise en œuvre d'une plateforme Front-to-back de crédit-bail et d'appui technique en matière:

- de délimitation de l'offre commerciale Leasing ;
- de conception générale des process;
- de validation des livrables et de formation de l'équipe de la Banque ;
- d'accompagnement à l'industrialisation du process ;
- d'assistance technique et de conseil dans le domaine du crédit-bail ;
- de missions d'expertise, d'appréciation et d'assistance au contrôle des engagements ;
- de formation et stages du personnel ;
- de détachement de personnel d'encadrement et d'assistance technique ;
- de démarches commerciales, marketing et communication ;
- de fourniture de documentation technique ;
- d'assistance en contentieux et questions juridiques ;
- de conseil en organisation, procédures comptables, informatiques et de contrôle interne ;
- d'assistance à la maîtrise d'ouvrage du système d'information pour l'activité de crédit-bail.

Modalités financières :

Les dépenses engagées sont afférentes aux travaux de maintenance réalisés par WAFA BAIL à la demande de la SIB. Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2018.

1.2.7. Convention de services entre ATTIJARI PAYMENT PROCESSING et la SIB**Société concernée :**

Attijariwafa bank, Actionnaire détenant plus de 10% du capital, Administrateur, représenté par Monsieur Mohamed El-Kettani.

Nature et objet :

Contrat de prestation de services portant sur les aspects suivants :

- la fourniture d'une plateforme technique, par l'intermédiaire du Système d'Informations Groupe : un serveur AIX 7 ;
- la fourniture d'une plateforme technique sécuritaire de type équipement HSM THALES 9000 ;
- le routage et le contrôle des autorisations ;
- la fourniture d'un serveur GAB (y compris accès à l'écran de télésurveillance) et d'un serveur TPE ;
- la télécollecte des transactions traitées sur le TPE ;
- le traitement des opérations de retraits GAB et des paiements TPE ;
- l'interface avec le core-banking (Amplitude), l'interface sécurité avec l'HSM (Host Security Module), l'interface avec le SI VISA, l'interface avec le SI MCI ;
- la gestion du risque online VISA et la gestion du risque online MCI ;
- la fourniture de bases Porteurs (Emetteur), de bases Commerçants (Acquéreur), de même que la gestion des oppositions, des plafonds, des transactions et des charge-backs ;
- la gestion de la fraude offline (y compris la prévention) ;
- la gestion des états statistiques et d'analyse de l'activité monétique, ainsi que des déclarations des GAB ;
- la gestion des données des GAB : enchaînement des écrans, gestion des éléments techniques (réseau, cassettes, périphérique) ;
- la gestion des messages récurrents des données de fonctionnement des GAB ;
- la gestion des transactions de retrait et la gestion des clôtures des GAB ;
- la gestion des messages de l'activité des GAB (arrêté, chargement, déchargement, clôtures) et la gestion des messages de télésurveillance des GAB ;
- la déclaration de l'équipement TPE (marque, n° de séries...) et la supervision des TPE (paramétrage délai maximum) ;
- la création des commerçants, la saisie, la modification et la clôture des contrats commerçants ;

- l'administration du système, l'hébergement de l'outil Cash Management, l'hébergement de l'outil Journal électronique GAB et l'hébergement de l'outil GDMG ;
- le suivi du niveau d'encaisse des GAB, le déclenchement des commandes de fonds et la mise à disposition des journaux électroniques GAB ;
- l'exploitation de la solution GDMG, la liaison VSAT, la connexion au VAP et la connexion au MIP ;
- les prestations back-office.

Modalités financières :

En application de cette convention, les tarifs des services sont fixés pour une année donnée et sont révisés annuellement en janvier. Les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à FCFA 516 millions, toutes taxes comprises pour l'exercice 2018.

2. CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE 45 DE L'ORDONNANCE N° 2009-385 DU 1ER DECEMBRE 2009

Conformément à l'article 45 de la loi bancaire du 1er décembre 2009, nous devons vous rendre compte de tous les prêts et garanties consentis par la Banque à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Les prêts ou garanties cités au titre de l'article 45 de l'ordonnance n° 2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire ont été accordés dans des conditions analogues à celles généralement pratiquées par la Banque à sa clientèle et à ses correspondants.

2.1 Prêts aux parties liées

La SGI Africaine de Bourse bénéficie d'une ligne de caution dont l'encours au 31 décembre 2018 se chiffre à FCFA 1 071 millions. Les commissions perçues au cours de l'exercice 2018, au taux annuel de 0,11% se sont élevées à FCFA 1,2 million hors taxes.

2.2 Prêts consentis aux dirigeants

Les membres du personnel de la SIB, ayant la qualité de dirigeant au sens de la circulaire n°002-2017/CB/C relative aux conditions d'exercice des fonctions d'administrateurs et de dirigeants au sein des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, ont bénéficié de plusieurs prêts d'une valeur nominale globale de FCFA 342 millions dont l'encours global au 31 décembre 2018 s'établit à FCFA 243 millions. Ces prêts sont rémunérés à des taux annuels variant entre 2,25 % et 5,5 %. Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2018 se sont élevés à FCFA 10,7 millions hors taxes.

Abidjan, le 09 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE COTE D'IVOIRE

Marc WABI

Expert-Comptable Diplômé
Associé

ERNST & YOUNG, S.A.

Arielle-Inès SERI BAMBA

Expert-Comptable Diplômée
Associée



Immeuble Alpha 2000
14e et 18 e étage
01 B.P. 224 Abidjan 01



05, Avenue Marchand
01 BP 2715 Abidjan 01

SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE S.A. (SIB)

ATTESTATION SUR LE MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX DIX (10) PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

Exercice clos le 31 décembre 2018



Immeuble Alpha 2000
14e et 18 e étage
01 B.P. 224 Abidjan 01

05, Avenue Marchand
01 BP 2715 Abidjan 01

SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE S.A. (SIB)

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 525 ALINEA 5 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE ET CONCERNANT LE MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX DIX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Exercice clos le 31 décembre 2018

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en application de l'article 525 alinéa 5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des états financiers annuels de votre Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément au Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les états financiers annuels pris dans leur ensemble, et non

pas sur des éléments spécifiques de ces états financiers utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées.

Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées déterminé par la Société, figurant dans le document joint et s'élevant à un milliard cent soixante-quatorze millions cent mille six cent vingt-sept (1 174 100 627) francs CFA avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article 525 alinéa 5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Abidjan, le 09 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE COTE D'IVOIRE

ERNST & YOUNG, S.A.

Marc WABI

Arielle-Inès SERI BAMBA

Expert-Comptable Diplômé
Associé

Expert-Comptable Diplômée
Associée

Etats Financiers 2018

Bilan au 31 décembre 2018

Montants en Milliards xof

POSTES	RUBRIQUES DE L'ACTIF	01/01/2018	31/12/2018
A.1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	42 953	74 487
A.2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	169 151	188 124
A.3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	46 081	49 835
A.4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	632 985	708 332
A.5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS FIXES	-	2 147
A.6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES	37 338	2 436
A.7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	-	-
A.8	AUTRES ACTIFS	41 534	24 265
A.9	COMPTE DE REGULARISATION	2 530	2 299
A.10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LT	263	263
A.11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	597	597
A.12	PRETS SUBORDONNES	-	-
A.13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 975	3 298
A.14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 461	13 704
TOTAL ACTIF		989 868	1 069 788

Bilan au 31 décembre 2018

Montants en Milliards xof

POSTES	RUBRIQUES DU PASSIF	01/01/2018	31/12/2018
P.1	BANQUE CENTRALE, CCP	-	-
P.2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	199 505	141 519
P.3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	670 997	779 932
P.4	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	6 000	-
P.5	AUTRES PASSIFS	14 588	25 803
P.6	COMPTE DE REGULARISATION	9 596	9 304
P.7	PROVISIONS	4 429	5 729
P.8	EMPRUNTS ET TITRES SUBORDONNES	10 000	20 053
P.9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	74 752	87 449
P.10	CAPITAL SOUSCRIT	10 000	10 000
P.11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	-	-
P.12	RESERVES	39 956	51 986
P.13	ECARTS DE REEVALUATION	-	-
P.14	PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-
P.15	REPORT A NOUVEAU	2 267	2 263
P.16	RESULTAT DE L'EXERCICE	22 530	23 200
TOTAL PASSIF		989 868	1 069 788

Hors Bilan au 31 décembre 2018

Montants en Milliards xof

POSTES	RUBRIQUES DU HORS BILAN	01/01/2018	31/12/2018
	ENGAGEMENTS DONNES	153 882	125 954
HB.1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	49 778	34 727
HB.2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	104 104	91 228
HB.3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
	ENGAGEMENTS RECUS	571 741	699 467
HB.4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	-
HB.5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	571 741	699 467
HB.6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-

Compte de résultat au 31 décembre 2018

Montants en Milliards xof

POSTES	RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT	01/01/2018	31/12/2018
C.1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	52 193	60 573
C.2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-15 878	-17 387
C.3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	108	108
C.4	COMMISSIONS PRODUITS	19 779	20 321
C.5	COMMISSIONS CHARGES	-1 454	-1 535
C.6	GAINS OU PERTES NET(TE)S SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	3 214	3 825
C.7	GAINS OU PERTES NET(TE)S SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-954	321
C.8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	290	167
C.9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-549	-451
C.10	PRODUIT NET BANCAIRE	56 747	65 941
C.11	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-
C.12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-24 975	-27 661
C.13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	-2 561	-2 919
C.14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	29 211	35 360
C.15	COUT DU RISQUE	-2 362	-6 695
C.16	RESULTAT D'EXPLOITATION	26 850	28 665
C.17	GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	-85	10
C.18	RESULTAT AVANT IMPOT	26 765	28 675
C.19	IMPOT SUR LES BENEFICES	-4 235	-5 475
C.20	RESULTAT NET	22 530	23 200

REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

2 0 1 8 1 2 3 1

Date d'arrêté

A 0 0 7

C I B

LC

A- DECLARATION DE CONFORMITE AU PLAN COMPTABLE BANCAIRE DE L'UMOA

Le bilan , le hors bilan, le compte de résultat ainsi que les données chiffrées de l'annexe au 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux dispositions en vigueur du Plan Comptable Bancaire Révisé applicable aux établissements bancaires des pays de l'UEMOA depuis le 1er janvier 2018.

B- INDICATION DES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

Les états financiers de la Banque sont présentés conformément aux prescriptions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), notamment celles définies dans le Plan Comptable Bancaire entré en vigueur depuis le 1er janvier 2018

ETAT DES DEROGATIONS

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

2 0 1 8 1 2 3 1

Date d'arrêté

A 0 0 7

C I B

LC

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
A- DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	Néant	Néant
B- DEROGATIONS AUX REGLES ET METHODES D'EVALUATION	Néant	Néant
C- DEROGATIONS AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESE	Néant	Néant

Annexe 4.3

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES																													
ETAT: COTE D'IVOIRE					ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE																								
2		0		1		8		1		2		3		1		A		0		0		7							
Date d'arrêté										C I B										LC									
NATURE DES CHANGEMENTS										JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS										INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS									
A- CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION										Commissions et couts marginaux • La SIB a opté pour la méthode linéaire qui consiste à étaler les commissions et coûts marginaux sur la durée de vie effective des crédits y afférents, de manière linéaire.										Cette méthode est simple d'application et permet de présenter une situation									
B- CHANGEMENT AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATION										Néant										Néant									
C- IMPACT DU CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE										Depuis le 1er janvier 2018, un nouveau référentiel comptable, le Plan Comptable Bancaire Révisé (PCB Révisé) est entré en application dans la zone UMOA. La mise en application de ce référentiel a nécessité une conversion de l'ancien système comptable ainsi que la préparation d'états financiers comparatifs 2017 (comptes proforma) en application des dispositions du PCB révisé pour le bilan d'ouverture des états financiers 2018. L'incidence du changement de réglementation comptable sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2018 s'élève à FCFA 2 263 millions.										Report à nouveau créditeur de 2 263 millions FCFA									

Annexe 4.4

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

201812

31

A007

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de F CFA)

CREANCES	BANQUES CENTRALES CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES OU ETRANGERES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 01/01/2018
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	48 869	-	86	11 498	1	60 454	31 197
PRETS	-	10 889	79	-	-	10 968	35 399
- Au jour le jour		10 889	79			10 968	35 399
- A terme							
VALEURS RECUES EN PENSION LIVREE		27 024	-			27 024	
- Au jour le jour		27 024				27 024	
- A terme							
CREANCES EN SOUFFRANCES					3	3	3
TOTAL AVANT DEPRECIATIONS	48 869	37 913	165	11 498	4	98 449	66 599
dont admissible au refinancement de la BCEAO					-	-	-
DEPRECIATIONS					3	3	3
TOTAL APRES DEPRECIATIONS	48 869	37 913	165	11 498	1	98 446	66 596

Annexe 4.5

CREANCES SUR LA CLIENTELE

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

20181231

A007

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de F CFA)

CREANCES	ETAT ET ASSIMILES	ISBLM (1)	SOCIETES FINANCIERES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 01/01/2018
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	39	640	41	3 104	147 493	151 317	132 274
PRETS A TERME	5 000	290	244	114 782	402 277	522 593	473 168
OPERATIONS DE PENSION LIVREE							
OPERATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT	1 011	1 767	253	115	26 587	29 733	23 507
AFFACTURAGE							
CREANCES EN SOUFFRANCES	3	1 426	2	12 595	20 805	34 831	22 504
TOTAL AVANT DEPRECIATIONS	6 053	4 123	540	130 596	597 162	738 474	651 453
dont admissible au refinancement de la BCEAO				60 025		60 025	65 290
DEPRECIATIONS	1	1 408	1	9 881	18 851	30 142	18 468
TOTAL APRES DEPRECIATIONS	6 052	2 715	539	120 715	578 311	708 332	632 985

(1) : Institution Sans Brut Lucratif au Service des Ménages

Annexe 4.6

EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

20181231

A007

Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de F CFA)

TITRES	31/12/2018				01/01/2018			
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILES	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES A REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILES	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES A REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	TOTAL
PORTFEUILLE DE TRANSACTION	8 511			8 511	42 111			42 111
Dont côté								-
PORTFEUILLE DE PLACEMENT ET DE L'ACTIVITE DE PORTFEUILLE	133 875	2 147	2 436	138 458	105 458		37 338	142 796
Brut	133 875	2 147	2 688	138 710	105 458		37 463	142 921
Dépréciations			252	252			125	125
Net	133 875	2 147	2 436	138 458	105 458		37 338	142 796
Dont côté			1 872	1 872				-
PORTFEUILLE D'INVESTISSEMENT	45 739			45 739	21 582			21 582
Brut	45 739			45 739				-
Dépréciations				-				-
Net	45 739			45 739	21 582			21 582
Dont côté	43 304			43 304	21 582			21 582
TOTAL	188 125	2 147	2 436	192 708	169 151	-	37 338	206 489

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES									
Annexe 4.7									
ETAT: COTE D'IVOIRE									
ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE									
Date d'arrêté									
C I B LC									
(en millions de F CFA)									
DENOMINATION DE LA SOCIETE EMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTE / NON COTE	SECTEUR D'ACTIVITE	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DETENTION	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N-1)	PRODUITS GENERES SUR L'EXERCICE
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES									
SGI/AFRICAINNE DE BOURSE	COTE D'IVOIRE	NON COTE	Gestion et Intermediation	300	81,63%	597	597	597	0
TITRES DE PARTICIPATION									
SIPRIM	COTE D'IVOIRE	NON COTE	Affaires Immobilières	1 034	7,45%	77	-	-	
AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME									
BRINKS	COTE D'IVOIRE	NON COTE	Transport de fonds	150	7,50%	11	11	11	108
SICOGI	COTE D'IVOIRE	NON COTE	Affaires Immobilières	4 560	0,02%	1	1	1	
SCI LAGUNES	COTE D'IVOIRE	NON COTE	Affaires Immobilières	815	0,01%	10	-	-	
GROUPE INTERBANCAIRE MONETIQUE UMOA (GIM)	SENEGAL	NON COTE	Services Monétaires	9 529	0,16%	15	15	15	
GAH	TOGO	NON COTE	Fonds Garantie des Investisseurs Privés	12 955	0,15%	20	20	20	
CRHI UMOA	TOGO	NON COTE	Refinancements Hypothécaires UMOA	5 831	3,70%	216	216	216	

Annexe 4.8

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

201812

31

A007

Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de F CFA)

IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT AU DEBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE / REEVALUATION	CESSION OU RETRAIT DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT A LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS/DEROGATOIRES				MONTANT NET A LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	EN FIN D'EXERCICE	
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	39 248	5 326	2 423	42 150	23 268	2 906	446	25 728	16 422
Immobilisations incorporelles	8 392	99		8 491	4 417	776		5 193	3 298
Immobilisations corporelles	30 856	5 227	2 423	33 659	18 851	2 130	446	20 535	13 124
- Prises en location-financement									
- Mises en location simple									
- Autres	30 856	5 227	2 423	33 659	18 851	2 130	446	20 535	13 124
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	323	308	-	631	106	14	-	120	511
Immobilisation incorporelles	-	-		-	-	-		-	-
Immobilisation corporelles	323	308		631	106	14		120	511

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

2 0 1 8 1 2 3 1 A 0 0 7

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de F CFA)

DETTES	BANQUES CENTRALES CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES OU ETRANGERES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 01/01/2018
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		29 075	1 352	7 449		37 876	6 811
EMPRUNTS	-	11 353	7 322	-	-	18 675	25 291
Au titre du marché monétaire							
Au jour le jour							
A terme		11 353	7 322	-		18 675	25 291
VALEURS DONNEES EN PENSION LIVREE	84 968	-	-	-	-	84 968	167 403
Au jour le jour							
A terme	84 968					84 968	167 403
TOTAL	84 968	40 428	8 674	7 449	-	141 519	199 505

DEPOTS A LA CLIENTELE

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

2 0 1 8 1 2 3 1 A 0 0 7

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de F CFA)

DEPOT	ETAT ET ASSIMILES	ISBLSM (1)	SOCIETES FINANCIERES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 01/01/2018
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	44 556	18 214	4 183	111 685	305 794	484 432	391 957
COMPTES ET DEPOTS A TERME	3 163	5 630	4 650	39 313	76 722	129 478	125 499
OPERATIONS DE PENSION LIVREE							
COMPTE D'EPARGNE A REGIME SPECIAL				153 472	3 116	156 588	142 897
AUTRES DEPOTS	3	14		8 747	670	9 434	10 644
TOTAL	47 722	23 844	8 833	313 217	386 302	779 932	670 997

(1) : Institution Sans Brut Lucratif au Service des Ménages

Annexe 4.11

DETTE REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

2

0

1

8

1

2

3

1

A

0

0

7

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de F CFA)

	DEVISE	MONTANT EN DEVISE A L'ORIGINE	TAUX D'INTERET	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ECHEANCE	MONTANT AU 31/12/2018	MONTANT ADMIS DANS LES FOND PROPRES PRUDENTIELS
DETTE REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						-	
- Emprunts obligataires							
- Autres dettes						-	
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS						20 053	20 000
- A durée déterminée	XOF	10 000	7,50%		28/12/2024	10 004	10 000
- A durée déterminée	XOF	10 000	7,50%		07/12/2025	10 049	10 000
TOTAL		20 000				20 053	20 000

Annexe 4.12

DEPRECIATIONS ET PROVISIONS					
ETAT: COTE D'IVOIRE			ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE		
201812 31		A007			
Date d'arrêté		C I B		LC	
(en millions de F CFA)					
DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	01/01/2018	DOTATIONS	REPRISES		31/12/2018
			Sans objets	Autres	
DEPRECIATIONS	18 735	17 690	5 851		30 574
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3				3
Créances sur la clientèle	18 468	16 129	4 424	30	30 143
Titres de placement	125	1 554	1 427		252
Titres de participation et assimilés	87				87
Autres actifs	52	7			59
PROVISIONS	5 126	2 861	2 258		5 729
Risques d'exécution d'engagements par signature sur établissement de crédit					
Risques d'exécution d'engagement par signature sur clientèle	1 034	1 096	1 162		968
Pensions de retraite et obligations similaires	697	755	697		755
Autres risques et charges	3 395	1 010	399		4 006

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

2 0 1 8 1 2

3 1

A 0 0 7

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RESERVES REPORT A NOUVEAU RESULTAT	CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	10 000		39 956	49 956
Ajustements de debut de période				
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2017	10 000		39 956	49 956
Augmentation / Réduction de capital				
Résultat de la période			22 530	22 530
Distribution de dividendes			10 500	- 10 500
Autres mouvements				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	10 000		51 985	61 985
Ajustement en début de période			2 263	2 263
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2018	10 000		54 248	64 248
Augmentation / Réduction de capital				
Résultat de la période			23 200	23 200
Distribution de dividendes				
Autres mouvements				
BILAN AU 31/12/2018	10 000		77 448	87 448

Annexe 4.14

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE									
ETAT: COTE D'IVOIRE					ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE				
2 0 1 8 1 2			3 1		A 0 0 7				
Date d'arrêté			C I B		LC				
(en millions de F CFA)									
MONTANT DU CAPITAL SOCIAL			10 000						
MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT ET NON APPELE									
VALEUR NOMINALE DES TITRES			200						
IDENTITE DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIES		NATIONALITE	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DETENUS		PART DU CAPITAL	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE		
				31/12/2018 *	01/01/2018				
PERSONNES MORALES		MAROCAINE		40 000 000	8 000 000	8 000	80,00%		
ATTIJARIWafa BANK				25 500 000	5 100 000	5 100	51,00%		
ATTIJARI IVOIRE HOLDING SA				12 000 000	2 400 000	2 400	24,00%		
Dont ETAT		IVOIRIENNE		2 500 000	500 000	500	5,00%		
DONT Organismes publics									
PERSONNES PHYSIQUES HORS SALARIES				8 635 360	1 700 000	1 727	17,27%		
FLOTTANT				8 635 360	1 700 000	1 727	17,27%		
SALARIES		IVOIRIENNE		1 364 640	300 000	273	2,73%		
PERSONNEL SIB				1 364 640	300 000	273	2,73%		
TOTAL				50 000 000	10 000 000	10 000	100,00%		

*Données SGI au 30 juin 2018

Annexe 4.15

VENTILATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

2

0

1

8

1

2

3

1

A

0

0

7

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de F CFA)

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS A 3 MOIS	3 MOIS A UN AN	1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2018
ACTIFS						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	48 875			881	79	49 835
Créances sur la clientèle	190 341	90 381	76 821	290 267	60 523	708 333
Obligations et autres titres à revenu fixe				2 147		2 147
Titres de transaction			8 511			8 511
Titres de placement	1 882		1 076	115 395	17 957	136 310
Titres d'investissement				4 527	41 212	45 739
TOTAL	241 098	90 381	86 408	408 690	78 559	905 136
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	126 847			7 350	7 322	141 519
Dettes envers la clientèle	522 987	14 364	34 859	202 890	4 832	779 932
Dettes représentées par un titre				-		-
TOTAL	649 834	14 364	34 859	210 240	12 154	921 451

OPERATIONS EN DEVICES

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

2 0 1 8 1 2 3 1

Date d'arrêté

A 0 0 7

C I B LC

(en millions de F CFA)

DEVICES	31/12/2018				01/01/2018			
	ACTIF	PASSIF	DEVICES A RECEVOIR	DEVICES A LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVICE A RECEVOIR	DEVICES A LIVRER
124 DOLLAR CANADIEN	298	376			41	2		
392 YEN JAPONAIS	4	-			1	5		
504 DIRHAM MAROCAIN	-	5			42	-		
756 FRANC SUISSE	0	168			87	1		
788 DINAR TUNISIEN	-	9			11	-		
826 LIVRE STERLING	0	239		1 980	279	1		
840 DOLLARS U.S	3 973	4 526	3 525	7 263	757	249	1 716	43 233
950 Franc CFA	-	99			49	-		
978 EURO	103 832	104 005	9 490	4 048	10 833	9 285	54 208	2 617
TOTAL	108 108	109 427	13 015	13 291	12 100	9 543	55 924	45 850

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

2 0 1 8 1 2

3 1

A 0 0 7

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de F CFA)

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	01/01/2018	31/12/2018
Engagements de financement en faveur des établissements de crédit et assimilés	0	0
Crédits documentaires		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements de financement donnés		
Engagement de financement en faveur de la clientèle	49 778	34 727
Crédits documentaires import	25 499	12 444
Acceptations ou engagements de payer	8 231	3 005
Ouvertures de crédits confirmés	16	16
Autres engagements de financement donnés	16 031	19 262
Engagement de garantie d'ordre des établissements de crédit et assimilés	435	296
Confirmation d'ouvertures de crédits documentaires		
Acceptations ou engagements de payer		
Autres engagements donnés	435	296
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	103 669	90 931
Obligations cautionnées	720	520
Cautions, avals et autres garanties donnés	98 388	73 498
Garanties de remboursement de crédit		
Autres garanties données	4 561	16 913
Engagements douteux	1 185	3 447
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUES		
Engagements de financement recus des établissements de crédits et assimilés	0	0
Crédits documentaires		
Acceptations ou engagement de payer		
Ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements de financement recus		
Engagements de financement recus de la clientèle	0	0
Acceptations ou engagement de payer		
Autres engagements de financement recus		
Engagements de garantie recus des établissements de crédit et assimilés	14 801	2 396
Confirmations d'ouvertures de crédits documentaires		
Acceptations ou engagement de payer		
Autres engagements recus	14 801	2396
Engagements de garantie recus de la clientèle	556 940	697 071
Garnties reçues de l'Etat et des organismes assimilés		
Garanties reçues des entreprises d'assurance et de capitalisation	10	0
Garanties reçues de la clientèle financière		
Autres garanties reçus	556 930	697071

VALEURS ET SURETES RECUES/DONNEES EN GARANTIE

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

2	0	1	8	1	2	3	1	A	0	0	7	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CREANCES OU ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS DES CREANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNES COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILES			
AUTRES TITRES	3 833	A.4 CREANCES SUR LA CLIENTELE	20
HYPOTHEQUES	106 286	A.4 CREANCES SUR LA CLIENTELE	34 446
AUTRES VALEURS ET SURETES REELLES	589 348	A.4 CREANCES SUR LA CLIENTELE	288 491
TOTAL	699 467		322 957
VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS RECUS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILES	94 339	P.2 DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	84 905
AUTRES TITRES			
HYPOTHEQUES			
AUTRES VALEURS ET SURETES REELLES			
TOTAL	94 339		84 905

COUT DU RISQUE

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

2 0 1 8 1 2 3 1

A 0 0 7

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de F CFA)

	31/12/2016	01/01/2018	31/12/2018
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
Dotations nettes pour dépréciations			
Pertes non couvertes par des dépréciations			
Récupérations sur créances amorties			
CREANCES SUR LA CLIENTELE	1682	1 900	5 961
Dotations nettes pour dépréciations	1599	1 873	8 853
Pertes non couvertes par des dépréciations	83	27	69
Récupérations sur créances amorties			2 961
AUTRES RISQUES	231	462	734

EVOLUTION DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

2 0 1 8 1 2 3 1

A 0 0 7

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de F CFA)

ELEMENTS	31/12/2016	01/01/2018	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	41 112	74 752	87 448
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	50 732	56 747	65 941
Résultat d'exploitation	25 318	26 850	28 666
Impôt sur le résultat	4 030	4 235	5 476
Résultat net	17 091	22 530	23 200
RESULTAT PAR ACTION			
Résultat net par action ou part sociale	0,0017091	0,0022530	0,0004640
Bénéfice distribué par action ou part sociale	0,0000950	0,0001050	0,0002800
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE			
Rémunérations brutes de l'exercice	10 139	11 103	11 862
Avantages sociaux versés aux personnels	1 939	2 071	2 141
Participations et intéressement	-	257	258
Effectif moyen au cours de l'exercice	704	740	789

Annexe 4.21

INFORMATIONS SECTORIELLES

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

2

0

1

8

1

2

3

1

A

0

0

7

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de F CFA)

	ETAT DU DECLARANT	AUTRES ETATS DE L'UMOA	AUTRES RESIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2018	TOTAL 31/12/N-1
BILAN						
ACTIF	1 036 344	20 386	257	12 801	1 069 788	989 868
Passif	947 262	22 164	84 968	15 394	1 069 788	989 868
HORS BILAN						
Engagements donnés	122 256			3 698	125 954	153 882
Engagement reçus	694 097			5 370	699 467	571 741
COMPTE DE RESULTAT						
Produit net bancaire	65 941				65 941	56 747

Annexe 4.22		
RENUMERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS		
ETAT: COTE D'IVOIRE		ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE
2 0 1 8 1 2 3 1		A 0 0 7
Date d'arrêté		C I B LC
(en millions de F CFA)		
REMUNERATIONS ET AVANTAGES	01/01/2018	31/12/2018
REMUNERATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITES DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE		
Rémunérations brutes	339	377
Indemnités de fonction	-	-
Avantages en nature	90	81
PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS		
Nombre d'actions	-	-
Valorisation de l'action au 31/12	-	-
Nombre d'options non exercées au 31/12	-	-
Valorisation de l'action au 31/12	-	-
AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI		
Indemnités de fin de carrière		4
Régime de retraite à cotisations définies	7	7
ASSURANCE MALADIE	5	3
AUTRES AVANTAGES (ASSURANCE DECES)	2	2

Annexe 4.23

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS									
ETAT: COTE D'IVOIRE					ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE				
201812		31		A007					
Date d'arrêté			C I B		LC				
(en millions de FCFA)									
PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				
		INITIAL	SOLDE						
PRETS									
	DIRECTION GENERALE	26	3	3,25% et 2,25%					
	DIRECTION GENERALE	30	4	3,25% et 2,25%					
	DIRECTION GENERALE	20	3	3,75% et 2,75%					
	DIRECTION GENERALE	30	26	3,25% et 2,25%					
	DIRECTION GENERALE	100	86	3,75% et 2,75%					
	DIRECTION GENERALE	30	27	3,25% et 2,25%					
	DIRECTION GENERALE	100	91	3,75% et 2,75%					
AVANCES									
	DIRECTION GENERALE		3	5,50%					
	DIRECTION GENERALE	6	1	0,00%					
GARANTIES									

Annexe 4.24

OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

2

0

1

8

1

2

3

1

A

0

0

7

Date d'arrêté

C I B

LC

(en million de F CFA)

OPERATIONS	31/12/2018				31/12/2017			
	FILIALES	CO-ENTREPRISE	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITES LIEES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	FILIALES	CO-ENTREPRISE	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITES LIEES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
ACTIF								
Prêts, avances et titres								
Comptes ordinaires débiteurs				-1234				-1474
Prêts								
Titres	-597				-597			
Autres actifs	-40				-40			
TOTAL	-637				-637			
PASSIF								
Dépôts	3 050				2 860			
Comptes ordinaires créditeurs	9 893			7109	6 210			6975
Autres emprunts								
Dettes représentées par des titres								
Autres passifs								
TOTAL	12 943				9 070			
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES								
Engagements de financements donnés								
Engagements de garantie donnés	-1 071				-1 185			
TOTAL	-1 071				-1 185			
PRODUITS ET CHARGES	1			42	5			
Interêts et produits assimilés	1			42				6
Interêts et charges assimilées				-191	0			-101
Commissions (produits)	0				5			
Commissions (charges)								-160
Autres produits								
Autres charges								
TOTAL NET								

COMPTE DE LA CLIENTELE			Annexe 4.25
ETAT: COTE D'IVOIRE		ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	
201812 31 A007			
Date d'arrêté		C I B	LC
(en nombre)			
NOMBRE DE COMPTE DE LA CLIENTELE		01/01/2018	31/12/2018
COMPTE COURANT		13 343	14 387
COMPTE CHEQUE DES RESIDENTS DE L'ETAT DU DECLARANT		155 212	167 869
COMPTE CHEQUE DES RESIDENTS DE L'UMOA		6 570	6 797
COMPTE CHEQUE DES RESIDENTS DU RDM		4 890	5 377
COMPTE D'EPARGNE		226 426	239 336
COMPTE A TERME		1 080	1 222
BON DE CAISSE		9	1
AUTRE COMPTE DE DEPOT		9 102	9 596

RESEAU			Annexe 4.26
ETAT: COTE D'IVOIRE		ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	
201812 31 A007			
Date d'arrêté		C I B	LC
(en nombre)			
RESEAU		01/01/2018	31/12/2018
GUICHET PERMANENT		60	63
GUICHETS PERIODIQUES			
DISTRIBUTEURS/ GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE		77	81
SUCCURSALES ET AGENCES A L'ETRANGER			
BUREAUX DE REPRESENTATION			

Annexe 4.27

TABLEAU DES EFFECTIFS, DE LA MASSE SALARIALE ET DU PERSONNEL EXTERIEUR

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

2

0

1

8

1

2

3

1

A

0

0

7

Date d'arrêté

C | B

LC

(en millions de F CFA)

PERSONNEL PROPRE	EFFECTIFS										MASSE SALARIALE							
	ETAT DU DECLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ETAT DU DECLARANT		UMOA		RDM		TOTAL			
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F		
CADRES ET ASSIMILES	241	206	3	0	4	1	248	207	5187	3511	59	0	565	9	5811	3520		
TECHNICIENS ET ASSIMILES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
AGENTS DE MAITRISE	193	212	3	1	0	1	196	214	1252	1400	19	6	0	7	1271	1413		
EMPLOYES ET OUVRIERS	3	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL	437	418	6	1	4	2	447	421	6460	4911	78	6	565	16	7103	4933		

PERSONNEL EXTERIEUR	EFFECTIFS										CHARGES TOTALES	
	ETAT DU DECLARANT		UMOA		RDM		TOTAL					
	M	F	M	F	M	F	M	F				
CADRES ET ASSIMILES												
TECHNICIENS ET ASSIMILES												
AGENTS DE MAITRISE												
EMPLOYES ET OUVRIERS	13	8	4	0	0	0	17	8	62			
TOTAL	13	8	4	0	0	0	17	8	62			

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

ETAT: COTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE

2 0 1 8 1 2

3 1

A 0 0 7

Date d'arrêté

C I B

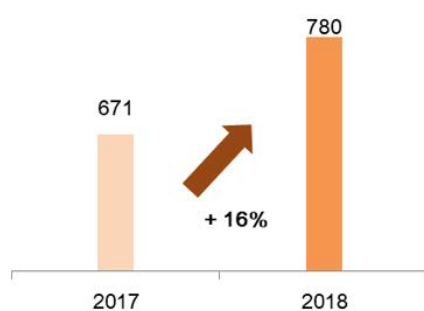
LC

NATURE DES INFORMATIONS	DESCRIPTION DE L'INFORMATION	IMPACT DE L'INFORMATION SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
A- CONTROLE FISCAL EN COURS	Au cours de l'année 2018, notre société a fait l'objet d'une vérification générale de comptabilité (VGC) par l'Administration Fiscale de Côte d'Ivoire. Ce contrôle a porté sur la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017. A la date de convocation de l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les conclusions définitives de ce contrôle ne sont pas encore connues. Toutefois, la Banque n'anticipe pas de risques fiscaux autres que ceux déjà pris en compte dans ses états financiers, et nous estimons pour cette raison que l'impact de cette VGC devrait être contenu.	Non encore chiffrable à la date d'élaboration de la présente note annexe, dans l'attente des conclusions définitives de l'Administration Fiscale.

Chiffres Clés 2018

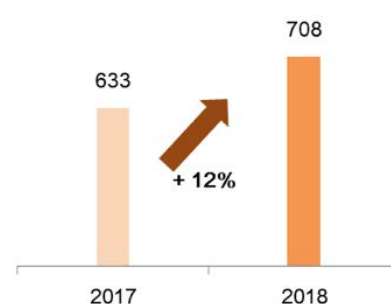
TOTAL BILAN	1 070	MILLIARDS DE XOF	+ 7%
FONDS PROPRES	90	MILLIARDS DE XOF	+ 29%
PRODUIT NET BANCAIRE	65,9	MILLIARDS DE XOF	+ 16%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	35,4	MILLIARDS DE XOF	+ 21%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	28,7	MILLIARDS DE XOF	+ 7%
RÉSULTAT NET	23,2	MILLIARDS DE XOF	+ 3%
NOMBRE DE CLIENTS	324	MILLIERS	+ 6%
TOTAL RÉSEAU	63	AGENCES	+ 5%
EFFECTIF TOTAL	810	COLLABORATEURS	+ 8%

4^e Collecteur de l'épargne



Epargne totale collectée en Mds de xof

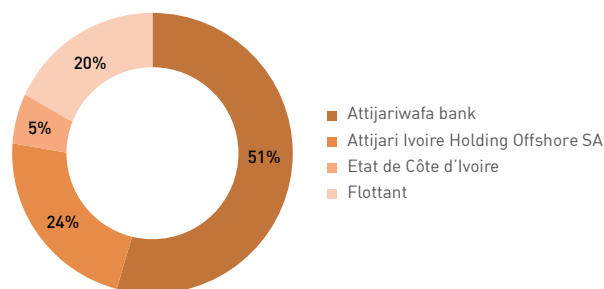
5^e Financier de l'économie



Crédits totaux distribués en Mds de xof

- ★ 810 Collaborateurs
- ★ 43 Agences à Abidjan
- ★ 20 Agences en Province
- ★ 81 GAB
- ★ 323 812 Clients

Actionnariat au 31 décembre 2018



Evolution du cours de l'action SIB

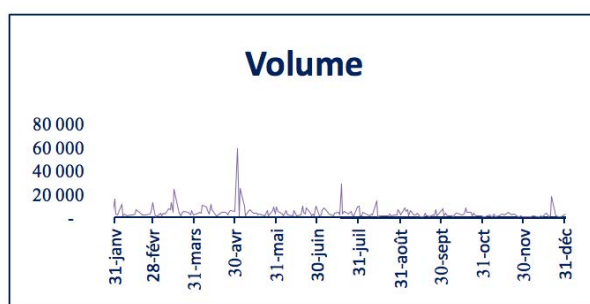


Le BRVM Composite (indice principal) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) s'est contracté de **29,1%** en **2018**. C'est dans ce contexte que le cours du titre SIB CI a globalement évolué en tendance baissière sur l'année **2018**, passant de **3 390 FCFA** (soit **16 945 FCFA** avant le fractionnement du titre) le **02/01/2018** à **2 700 FCFA** le **31/12/2018**, soit une baisse de **20,3%**.

Le titre a été fractionné le **15/06/2018**, à raison de cinq (5) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, avec un cours de référence de **3 600 FCFA**. Dans ce contexte, le nombre d'actions composant le capital de la société est passé de **10 000 000** à **50 000 000** d'actions.

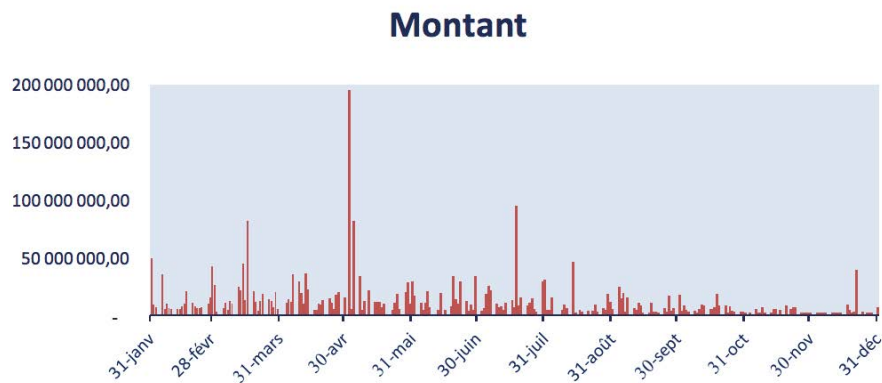
Le plus haut cours atteint par la valeur sur l'année **2018** est de **3 600 FCFA**, atteint le **15/06/2018** et le plus bas est de **2 040 FCFA**, atteint le **23/10/2018**.

Evolution du volume de transactions



Sur l'année **2018**, le volume global des échanges s'est établi à **902.097** actions. Le plus haut niveau des échanges observé en une séance est de **58.590** actions, le **02/05/2018**, en **37** transactions.

Evolution de la valeur des transactions

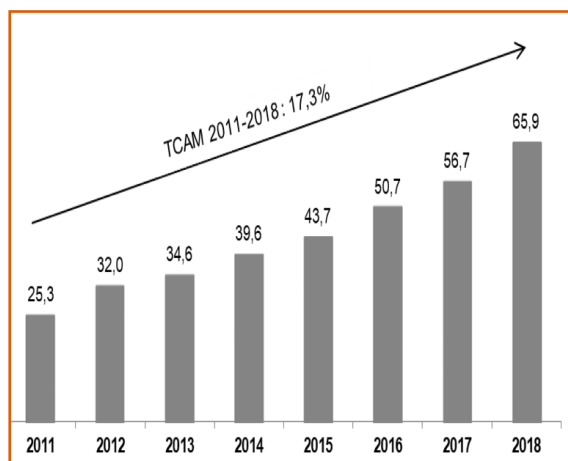


Le montant global des échanges s'est élevé à 2 842 419 550 FCFA sur l'année 2018. Le plus haut niveau en une séance est de 194 594 900 FCFA effectué le 02/05/2018.

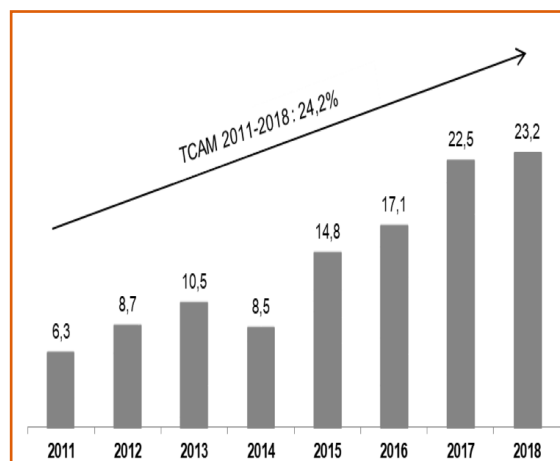
Fiche signalétique de l'action SIB

- ISIN : **CI0000001871**
- Nombre d'actions au 31 décembre 2018 : **50 000 000**
- Valeur nominale de l'action : **200 FCFA**
- Du 02 janvier 2018 au 31 décembre 2018 :
 - Cours + haut : **3600 FCFA**
 - Cours + bas : **2 040 FCFA**
 - Cours de clôture 2018 : **2 700 FCFA**
- Volume moyen quotidien sur le marché central en 2018 : **11 554 551 FCFA**
- PER au 31 décembre 2018 : **5,8x**
- P/B au 31 décembre 2018 : **1,9x**
- D/Y au 31 décembre 2018 : **10,4%**
- Capitalisation boursière au 31 décembre 2018 : **135 000 000 000 FCFA**
- Payout (taux de distribution de dividendes) : **60,3%**

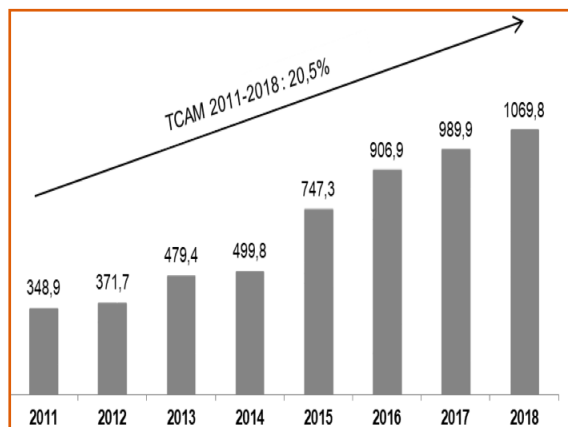
Produit Net Bancaire (en milliards de FCFA)



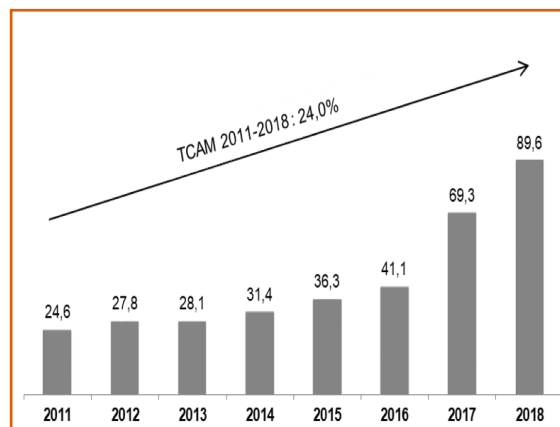
Résultat Net (en milliards de FCFA)



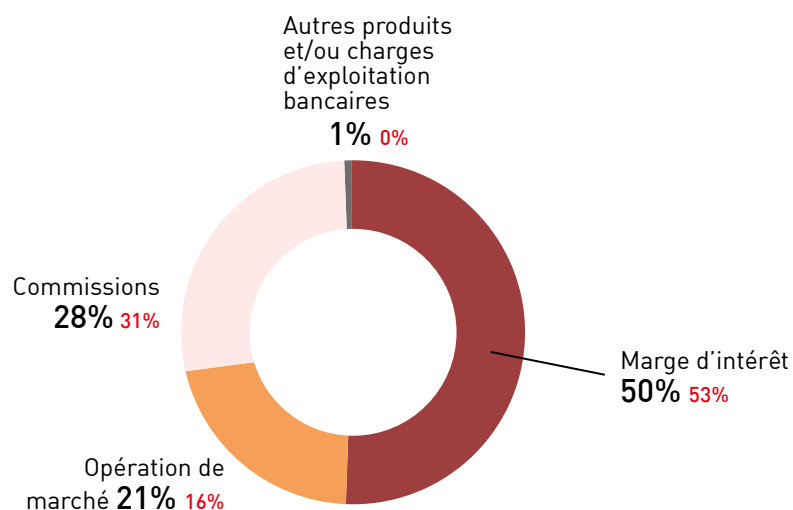
Total Bilan (en milliards de FCFA)



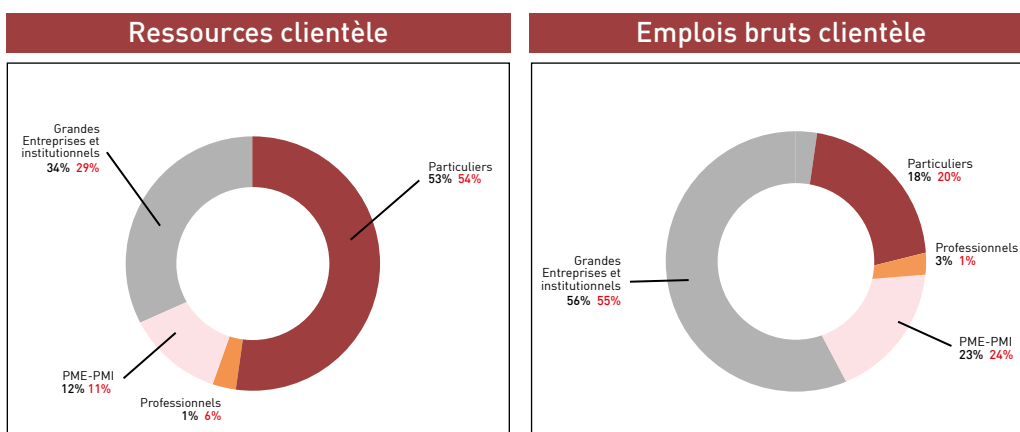
Fonds propres (en milliards de FCFA)



Ventilation comparée du PNB par agrégat



NB : les chiffres en rouge concernent les données de l'année 2017 et les chiffres en noir concernent les données de l'année 2018.



NB : les chiffres en rouge concernent les données de l'année 2017 et les chiffres en noir concernent les données de l'année 2018.

Résolutions

PREMIERE RESOLUTION

(Impact de la réforme du Plan Comptable Bancaire sur les fonds propres)

L'Assemblée Générale, après examen de l'impact global du changement de référentiel comptable lié à l'entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2018 de la réforme du Plan Comptable Bancaire, décide d'affecter en report à nouveau les retraitements des éléments du bilan et hors bilan d'ouverture dont l'incidence sur les capitaux propres s'élève à **2 262 988 062 xof**.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des Comptes clos au 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de synthèse de l'Exercice clos au 31 décembre 2018, qui se solde par un résultat bénéficiaire, après amortissements, provisions et prélèvement BIC, de **23 199 939 007 xof**.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions réglementées visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des Sociétés)

L'Assemblée Générale prend acte des termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions intervenues dans le cadre des articles 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA et approuve lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du Résultat).

L'Assemblée Générale décide de répartir comme suit le Résultat de l'Exercice clos au **31 décembre 2018 et s'élevant à :**

(en XOF)

Le RESULTAT SOCIAL au 31-12-2018 est de 23 199 939 007

- La dotation à la réserve spéciale 15 %

(Article 27 de la loi bancaire) est de 3 479 990 851

- Le bénéfice distribuable est de 21 982 936 218

(Résultat de l'Exercice après déduction de la réserve spéciale
+ Report à nouveau de 2 262 988 062).

Sur proposition du Conseil d'Administration, il est décidé :

- d'affecter à la réserve facultative, la somme de 7 982 936 218
- de distribuer aux Actionnaires sous forme de dividendes, la somme de 14 000 000 000

Cette distribution correspond à un dividende de 280 xof bruts par action.

Après cette affectation, les capitaux propres de la Banque s'établiront comme suit :

Capital social		10 000 000 000 FCFA
Réserve spéciale		24 310 816 218 FCFA
Réserve générale		39 138 024 934 FCFA
Capitaux propres		73 448 841 152 FCFA

CINQUIEME RESOLUTION

(Quitus à donner aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mission au cours de l'Exercice clos au 31 décembre 2018).

L'Assemblée Générale donne quitus à tous les Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'Exercice clos au 31 décembre 2018.

Elle donne également décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de cet Exercice.

SIXIEME RESOLUTION

(Fixation du montant de l'indemnité de fonction des Administrateurs).

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant brut de l'indemnité de fonction allouée aux Administrateurs en rémunération de leurs activités, à la somme de QUATRE VINGT QUINZE MILLIONS (95.000.000) XOF, pour l'Exercice 2019.

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement des mandats venus à expiration d'un des co-Commissaires aux Comptes titulaires et de son suppléant auprès de la Société Ivoirienne de Banque) -

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 25 des Statuts, renouvelle, sous réserve de l'approbation de la Commission Bancaire de l'UMOA, pour une durée de TROIS EXERCICES SOCIAUX, c'est-à-dire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2022 sur les comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 2021 :

- En tant que CO-COMMISSAIRE aux COMPTES TITULAIRE -
le Cabinet ERNST & YOUNG S.A. -
régulièrement inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire -
représenté par Madame Arielle-Inès SERI Epouse BAMBA
Associée - Expert-Comptable Diplômée
5, avenue Marchand - 01 BP 2715 à ABIDJAN 01
- En tant que CO-COMMISSAIRE aux COMPTES SUPPLEANT du Cabinet
ERNST & YOUNG S.A. -
le Cabinet UNICONSEIL -
régulièrement inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire -
représenté par Monsieur Djué TIEMELE-YAO,
Associé Gérant - Expert-Comptable diplômé inscrit au Tableau de l'Ordre
Plateau Tour BIAO 8ème Etage - 01 BP 5552 ABIDJAN 01

HUITIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales).

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il y aura lieu.

ANNEXES



COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Formalités préalables à accomplir pour participer à l'Assemblée

Pour participer à l'Assemblée, l'Actionnaire doit justifier de la propriété ou de la représentation d'au moins une (1) action. Seuls les titulaires d'actions dont la propriété est justifiée, par une inscription ou une attestation délivrée par un organisme habilité, peuvent y assister.

Modalités de participation

Si l'Actionnaire a décidé de voter par lettre au porteur contre récépissé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique, il doit informer le Président du Conseil d'Administration de son absence au moins trois (3) jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les votes par correspondance sont réceptionnés par la société au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue de l'Assemblée.

Comment remplir le formulaire ?

Si l'Actionnaire a choisi de se faire représenter à l'Assemblée, il doit :

- renseigner ses nom(s), prénom(s) et adresse dans les espaces prévus à cet effet ;
- indiquer le nombre d'actions détenues ;
- indiquer le nom de la personne à laquelle il donne pouvoir ;
- dater et signer le formulaire en faisant précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir ».

L'Actionnaire a la possibilité de désigner une deuxième personne pour le représenter, au cas où la première ne peut pas assister à l'Assemblée.

SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE « SIB »
Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 26 avril 2019

POUVOIR

Je soussigné (e)

Adresse

Propriétaire de actions

auxquelles sont rattachéesvoix

En conservation auprès de la SGI / Banque(*)

Agissant en qualité d'Actionnaire de la SIB constitue pour mandataire sans faculté de substituer

M. (Mme) (**)

ou à défaut M. (Mme)(**)

afin de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le Vendredi 26 avril 2019 à 09H00 à la Maison de l'Entreprise (CGECI), sis Abidjan-Plateau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour tel que repris dans la convocation à ladite assemblée.

En conséquence, assister à ladite Assemblée Générale Ordinaire, signer la feuille de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et généralement, faire le nécessaire.

Le présent pouvoir (***) conservera tous ses effets pour toutes les Assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à, le

Signature (****)

Notes importantes

(*) A défaut d'une légalisation formelle, le présent Pouvoir, pour être valide, devra comporter le cachet de la SGI ASWA, ou le cachet du Conservateur des titres indiqué ci-haut. Les photocopies ne seront pas recevables

(**) Le Pouvoir ne peut être donné qu'à une personne majeure

(***) Tout pouvoir doit être accompagné de la copie d'une pièce d'identité valide du titulaire (Actionnaire)

(****) Faire précéder la signature de la mention manuscrite «bon pour pouvoir»

INFORMATIONS PRATIQUES

Recommandations

La séance du **26 avril 2019** démarrera à **09H00** précises et les Actionnaires seront accueillis à partir de **08H00**.

Il est par conséquent conseillé :

- de se présenter à l'avance à la salle de l'Assemblée, muni de sa carte d'identité nationale pour signer la feuille de présence ;
- de bien vouloir se conformer aux indications données en séance sur les modalités de vote.

Les droits de l'Actionnaire

Les droits conférés par la détention d'actions SIB CI sont les suivants :

- un droit pécuniaire : la détention d'actions donne droit à un dividende dont le montant est approuvé le jour de l'Assemblée Générale ;
- un droit à l'information : l'action confère à son porteur le droit de demander des informations concernant la banque et ses résultats ;
- un droit de vote : à chaque action correspond un droit de vote qui peut être exercé le jour de l'Assemblée Générale par l'Actionnaire, pour se prononcer sur les résolutions soumises à l'ordre du jour.

S'informer sur la Société Ivoirienne de Banque (SIB)

Le Secrétariat du Conseil de la SIB met à la disposition des Actionnaires l'ensemble des documents institutionnels et financiers édités par la banque.

Ces documents peuvent être récupérés par différents moyens, selon la convenance des Actionnaires :

■ au siège de la banque, sis au Plateau, **34 Bd de la République, Immeuble Alpha 2000** ;

■ par fax, au **(225) 20 21 92 21**.

La SIB s'engage ainsi à fournir à ses Actionnaires une information régulière et efficace, conformément aux meilleurs standards internationaux et à la réglementation en vigueur.

COMITÉ DE DIRECTION

M. Daouda COULIBALY

M. Mohamed KITTANE

M. Guillaume KOUASSI

M. Seydou KONE

Mme Bibata SAWADOGO

M. Bakary YEO

M. Ahmed HAJ-HAMOU

M. Mehdi AJAKA

Mme Rosemonde DIEI-YOA

M. Arsène KOUADIO-KOUADIO

Mme Kadiatou SORO-BAMBA

M. Cheikam SANKON

M. Abid HALIM

M. Labas BAMBA

M. Jean-Christophe KOUAKOU

M. Brahim SORO

M. Mignan COULIBALY

Directeur Général

Directeur Général Adjoint

Directeur Financier

Directeur des Supports

Directeur de la Gestion Globale des Risques

Directeur de l'Exploitation Entreprises

Directeur du Marché des Particuliers et des Professionnels

Directeur de l'Inspection Générale

Directeur des Ressources Humaines

Directeur du Trade et du Coverage

Directeur des Affaires Juridiques

Directeur des Projets, de l'Organisation et de la Qualité

Directeur des Activités de Marché

Directeur Banque de Financement et d'Investissement

Directeur de la Logistique et des Achats

Responsable du Contrôle Permanent

Responsable Marketing Stratégique & Communication

RÉSEAU D'AGENCES AU 31 DÉCEMBRE 2018

AGENCES D'ABIDJAN (43)

■ ABOBO (2)

SIB Abobo
SIB Plateau-Dokui

■ ADJAME (2)

SIB Adjamé 220 Logements
SIB Adjamé Forum

■ COCODY (14)

SIB Cocody
SIB Cocody Boulevard de France
SIB Cocody Palm Club
SIB Cocody Corniche
SIB 2 Plateaux
Espace Privilège Rue des Jardins
SIB Boulevard Latrille
SIB Palmeraie
SIB Riviera 2
SIB Riviera 3
SIB Angré Djibi
SIB Centre Commercial la Djibi
SIB Angré Les Oscars
SIB Carrefour Abatta

■ KOUMASSI (2)

SIB Koumassi
SIB Koumassi Pangolin

■ MARCORY (7)

SIB Marcory
SIB Marcory Ste Thérèse
SIB Marcory Marché
SIB VGE
SIB Boulevard de Marseille
SIB Pierre & Marie Curie
SIB Marcory Square Center

■ PLATEAU (5)

Agence Centrale (Siège)
SIB 2000
Agence Diplomatique
SIB Commerce
SIB Avenue Noguès

■ PORT-BOUËT (2)

SIB Port-Bouët
SIB Vridi Palm Beach

■ TREICHVILLE (4)

SIB Treichville Palais des Sports
SIB Treichville Nouveau Marché
SIB Zone 3 SOCOPRIX
SIB Treichville Avenue 8

■ YOPOUGON (5)

SIB Yopougon Nouveau Quartier
SIB Yopougon Quartier Maroc
SIB Yopougon Siporex
SIB Yopougon 1er Pont
SIB Yopougon Base CIE

■ SIB DALOA

■ SIB DIVO
■ SIB DUEKOUÉ
■ SIB FERKESSEDOUGOU
■ SIB GAGNOA
■ SIB KORHOGO
■ SIB MAN
■ SIB MEAGUI

■ SAN-PEDRO (2)

SIB San-Pedro
SIB San-Pedro Bardot

■ SIB SASSANDRA

■ SIB SOUBRE
■ SIB YAMOOUSSOUKRO

AGENCES DE PROVINCE (20)

■ SIB ABENGOUROU

■ SIB ABOISSO
■ SIB ADZOPE
■ SIB AGNIBILEKRO
■ SIB BOUAFLE

■ BOUAKE (2)

SIB Bouaké
SIB Bouaké Marché de Gros

AVIS DE CONVOCATION



Société Ivoirienne
de Banque

Les Actionnaires de la Société Ivoirienne de Banque, Société Anonyme au capital de 10 000 000 000 de francs CFA, dont le siège social est à l'Immeuble Alpha 2000 - Plateau, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan, sous le numéro CI-ABJ-1962-B-956 / LBCI A 0007 C, sont convoqués en Assemblée Générale statuant à titre ordinaire le vendredi 26 avril 2019 à 09h00 à la Maison de l'Entreprise (CGECI) sise à Abidjan-Plateau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE STATUANT A TITRE ORDINAIRE

- A- Impact de la réforme du Plan Comptable Bancaire sur les fonds propres-
- B- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'Exercice clos au 31 décembre 2018-
- C- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales-
- D- Approbation des comptes clos au 31 décembre 2018-
- E- Approbation des conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif aux droits des sociétés commerciales-
- F- Affectation du résultat-
- G- Quitus à donner aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mission au cours de l'Exercice clos au 31 décembre 2018-
- H- Fixation du montant de l'indemnité de fonction des Administrateurs-
- I- Renouvellement des mandats venus à expiration d'un des co-Commissaires aux Comptes titulaires et de son suppléant auprès de la Société Ivoirienne de Banque-
- J- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales-

PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

(Impact de la réforme du Plan Comptable Bancaire sur les fonds propres).

L'Assemblée Générale, après examen de l'impact global du changement de référentiel comptable lié à l'entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 de la réforme du Plan Comptable Bancaire, décide d'affecter en report à nouveau les retraitements des éléments du bilan et hors bilan d'ouverture dont l'incidence sur les capitaux propres s'élève à 2 262 988 062 xof.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des Comptes clos au 31 décembre 2018).

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de synthèse de l'Exercice clos au 31 décembre 2018, qui se solde par un résultat bénéficiaire, après amortissements, provisions et prélèvement BIC, de 23 199 939 007 xof.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions réglementées visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des Sociétés).

L'Assemblée Générale prend acte des termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions intervenues dans le cadre des articles 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA et approuve lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du Résultat).

L'Assemblée Générale décide de répartir comme suit le Résultat de l'Exercice clos au 31 décembre 2018 et s'élevant à :

	(en XOF)
Le RESULTAT SOCIAL au 31-12-2018 est de	23 199 939 007
La dotation à la réserve spéciale 15 % (Article 27 de la loi bancaire) est de	3 479 990 851
Le bénéfice distribuable est de (Résultat de l'exercice après déduction de la réserve spéciale + Report à nouveau de 2 262 988 062).	21 982 936 218
Sur proposition du Conseil d'Administration, il est décidé :	
• d'affecter à la réserve facultative, la somme de	7 982 936 218
• de distribuer aux Actionnaires sous forme de dividendes, la somme de	14 000 000 000
Cette distribution correspond à un dividende de 280 xof bruts par action.	

Après cette affectation, les capitaux propres de la Banque s'établiront comme suit :

Capital social	10 000 000 000 FCFA
Réserve spéciale	24 310 816 218 FCFA
Réserve générale	39 138 024 934 FCFA

CINQUIEME RESOLUTION

(Quitus à donner aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mission au cours de l'Exercice clos au 31 décembre 2018).

L'Assemblée Générale donne quitus à tous les Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'Exercice clos au 31 décembre 2018.

Elle donne également décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de cet Exercice.

SIXIEME RESOLUTION

(Fixation du montant de l'indemnité de fonction des Administrateurs).

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant brut de l'indemnité de fonction allouée aux Administrateurs en rémunération de leurs activités, à la somme de QUATRE VINGT QUINZE MILLIONS (95.000.000) XOF, pour l'Exercice 2019.

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement des mandats venus à expiration d'un des co-Commissaires aux comptes titulaires et de son suppléant auprès de la Société Ivoirienne de Banque).

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 25 des Statuts, renouvelle, sous réserve de l'approbation de la Commission Bancaire de l'UMOA, pour une durée de TROIS EXERCICES SOCIAUX, c'est-à-dire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2022 sur les comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 2021 :

■ En tant que CO-COMMISSAIRE aux COMPTES TITULAIRE

- le Cabinet ERNST & YOUNG S.A. régulièrement inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire représenté par Madame Arielle-Inès SERI Epouse BAMBA Associée - Expert-Comptable Diplômée 5, avenue Marchand - 01 BP 2715 ABIDJAN 01

■ En tant que CO-COMMISSAIRE aux COMPTES SUPPLEANT du Cabinet ERNST & YOUNG S.A.

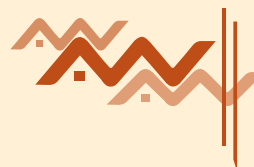
- le Cabinet UNICONSEIL régulièrement inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire représenté par Monsieur Djué TIEMELE-YAO Associé Gérant-Expert-Comptable diplômé inscrit au Tableau de l'Ordre Plateau, Tour BIAO 8^{ème} Etage - 01 BP 5552 ABIDJAN 01

HUITIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales).

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il y aura lieu.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Comptez sur nous, vous comptez pour nous

www.sib.ci



**Société Ivoirienne
de Banque**